



Tribunal d'appel des transports du Canada

Rapport annuel
pour l'exercice
2005-2006

Transportation Appeal
Tribunal of Canada



Tribunal d'appel des
transports du Canada

333 Laurier Avenue West Room 1201
Ottawa, Ontario K1A 0N5

333, avenue Laurier Ouest, Pièce 1201
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Le 9 juin 2006

*L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
Édifce de Transports Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5*

Monsieur le Ministre,

En conformité avec l'article 22 de la Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada, j'ai le plaisir de soumettre au Parlement, par votre entremise, le Rapport annuel du Tribunal d'appel des transports du Canada pour l'exercice 2005-2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in black ink that reads "Faye Smith".

Faye Smith

Canada

Tribunal d'appel des transports du Canada



Rapport annuel
pour l'exercice
2005-2006

Table des matières



| | |
|--|----|
| Message de la présidente | 2 |
| Introduction | 3 |
| Mandat | 3 |
| Objectif et description du programme | 3 |
| Structure administrative | 4 |
| Principes de base | 4 |
| Organigramme | 5 |
| Membres du Tribunal à temps plein | 6 |
| Membres du Tribunal à temps partiel | 7 |
| Personnel du Tribunal | 17 |
| Règles du Tribunal | 18 |
| Activités | 22 |
| Efficacité | 23 |
| Formation et perfectionnement | 24 |
| Colloque annuel | 24 |
| Plans futurs | 25 |
| Ressources | 26 |
| Données statistiques | 27 |
| Données historiques | 33 |
| Index | 35 |



Message de la présidente



C'est avec plaisir que je présente le Rapport annuel du Tribunal d'appel des transports du Canada, soulignant la troisième année de son existence en tant que tribunal multimodal. Le Tribunal, auparavant appelé le Tribunal de l'aviation civile, en est à sa vingtième année de services aux Canadiennes et aux Canadiens.

Lorsque le Tribunal de l'aviation civile a ouvert ses portes le 1^{er} juin 1986, les affaires liées au domaine de l'aviation pouvaient dès lors être entendues par un comité d'experts de façon informelle et expéditive. L'idée était de décriminaliser les infractions aux règlements de l'aviation, en les retirant de la juridiction criminelle des provinces pour les faire entendre par un tribunal administratif, un tribunal accessible à des personnes non spécialisées dans le domaine du droit, qui peut entendre les affaires dont il est saisi en temps opportun. En outre, les intérêts du milieu de l'aviation pouvaient maintenant être servis par un organisme de révision quasi judiciaire spécialisé et indépendant de Transports Canada.

Au cours des années, on a pu observer une certaine souplesse et simplicité dans la pratique et les procédures du Tribunal. Celui-ci est d'ailleurs devenu un des meilleurs modèles à suivre au gouvernement. Cette façon de faire a généré de bons résultats, le Tribunal ayant toujours travaillé très fort à assurer un processus simple et accessible aux requérants en leur fournissant des droits de recours efficaces en ce qui a trait à certaines décisions administratives.

Toutefois, un examen des causes entendues au cours des derniers mois révèle des audiences de plusieurs jours, avec d'innombrables requêtes qui, à elles seules, entraînent des jours d'audience additionnels. À défaut d'un contrôle plus serré, ces délais deviendront aussi longs que ceux observés dans l'ancien système judiciaire. Nous prenons actuellement des mesures pour revenir à nos principes de base. Le Tribunal a entrepris l'élaboration d'une politique selon laquelle les parties peuvent s'entretenir dans un environnement dirigé dans le but d'identifier les questions en litige et, dans certains cas, d'arriver à une solution. Nous sommes confiants que la médiation en tant que règlement extrajudiciaire se traduira par des délais moins longs pour les parties et un niveau de rentabilité accru pour le Tribunal en ce qui a trait aux causes plus complexes.

Il me fait plaisir de souligner de nouveau le dévouement dont font preuve les conseillers et le personnel du Tribunal. Grâce à leurs efforts, nous pouvons continuer d'offrir un forum axé sur la résolution des questions liées à la sécurité dans le domaine des transports selon les principes de base du Tribunal, c'est-à-dire juste, indépendant, expert, rapide, informel, accessible et économiquement avantageux.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink that reads "Faye Smith". The signature is written in a cursive, flowing style.

Faye Smith



Aperçu du programme



Introduction

Le Tribunal d'appel des transports du Canada remplace le Tribunal de l'aviation civile créé en vertu de la partie IV de la *Loi sur l'aéronautique* en 1986. Sur recommandation du ministre des Transports et en vertu de l'article 73 de la *Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada*, sanctionnée le 18 décembre 2001, chapitre 29 des Lois du Canada (2001), la Loi est entrée en vigueur le 30 juin 2003. Le Tribunal d'appel des transports du Canada, un tribunal multimodal, est disponible aux secteurs aérien et ferroviaire (et plus tard au secteur maritime). La *Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada* modifie la *Loi sur l'aéronautique*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur les transports au Canada*, la *Loi sur la sûreté du transport maritime* et la *Loi sur la sécurité ferroviaire* afin d'établir la compétence et les pouvoirs de décision du Tribunal sous leur régime. La compétence du Tribunal, qui s'étend au secteur ferroviaire, est prévue selon les dispositions expresses à cet effet dans la *Loi sur l'aéronautique* et la *Loi sur la sécurité ferroviaire* (article 2 de la *Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada*). Par conséquent, la charge de travail du Tribunal augmentera considérablement au cours des années à venir.

Mandat

Le mandat principal du Tribunal à titre d'organisme multimodal de révision est de tenir des audiences en révision ou en appel à la demande des intéressés relativement à certaines décisions administratives prises en vertu de diverses lois fédérales sur les transports.

Objectif et description du programme

L'objectif du programme est de pourvoir au milieu des transports un processus indépendant permettant la révision des décisions d'application des règlements ou de délivrance des permis prises par le ministre des Transports.

Les décisions d'application des règlements ou de délivrance des permis du ministre peuvent comprendre la suspension, l'annulation, le refus de renouveler, ou le refus de délivrer ou de modifier des documents d'autorisation pour raisons médicales ou autres ou l'imposition de peines monétaires. La personne ou la personne morale affectée est désignée sous le nom de titulaire d'un document.

La révision de ces décisions peut être faite à deux niveaux : une révision ou un appel. Les audiences sont tenues rapidement et simplement aux termes des règles d'équité et de justice naturelle.

À la suite d'une audience, le Tribunal peut, selon le cas, confirmer la décision du ministre, y substituer sa propre décision ou encore renvoyer l'affaire au ministre pour réexamen.





Aperçu du programme

Structure administrative

La présidente du Tribunal en est aussi la première dirigeante. À ce titre, la présidente contrôle la gestion et assure la direction des travaux nécessaires à l'exercice des attributions du Tribunal. La présidente, le vice-président et le personnel immédiat représentent neuf équivalents temps plein.

Un total de 34 membres à temps partiel étaient en fonction durant l'exercice 2005-2006, soit 28 du secteur aéronautique, y compris la médecine, et six du secteur ferroviaire. Répartis dans les diverses régions du Canada, les membres sont nommés par décret en conseil en raison de leurs connaissances et de leurs compétences. Le siège du Tribunal se trouve dans la région de la capitale nationale.

Principes de base

Les principes de base régissant le Tribunal sont l'indépendance et l'expertise. L'exécution judiciaire et compétente du mandat du Tribunal détermine l'efficacité de ses rapports avec le milieu des transports canadien.

Le Tribunal offre ses services dans les deux langues officielles du Canada. Il est aussi itinérant en ce sens qu'il peut tenir ses audiences partout au Canada selon les besoins des parties.

Dans les cas d'application des règlements, il s'agit normalement de l'endroit où l'infraction alléguée a eu lieu ou le plus près possible de cet endroit, ce qui permet aux témoins des parties de se présenter aux audiences sans avoir à acquitter des frais de déplacement élevés.

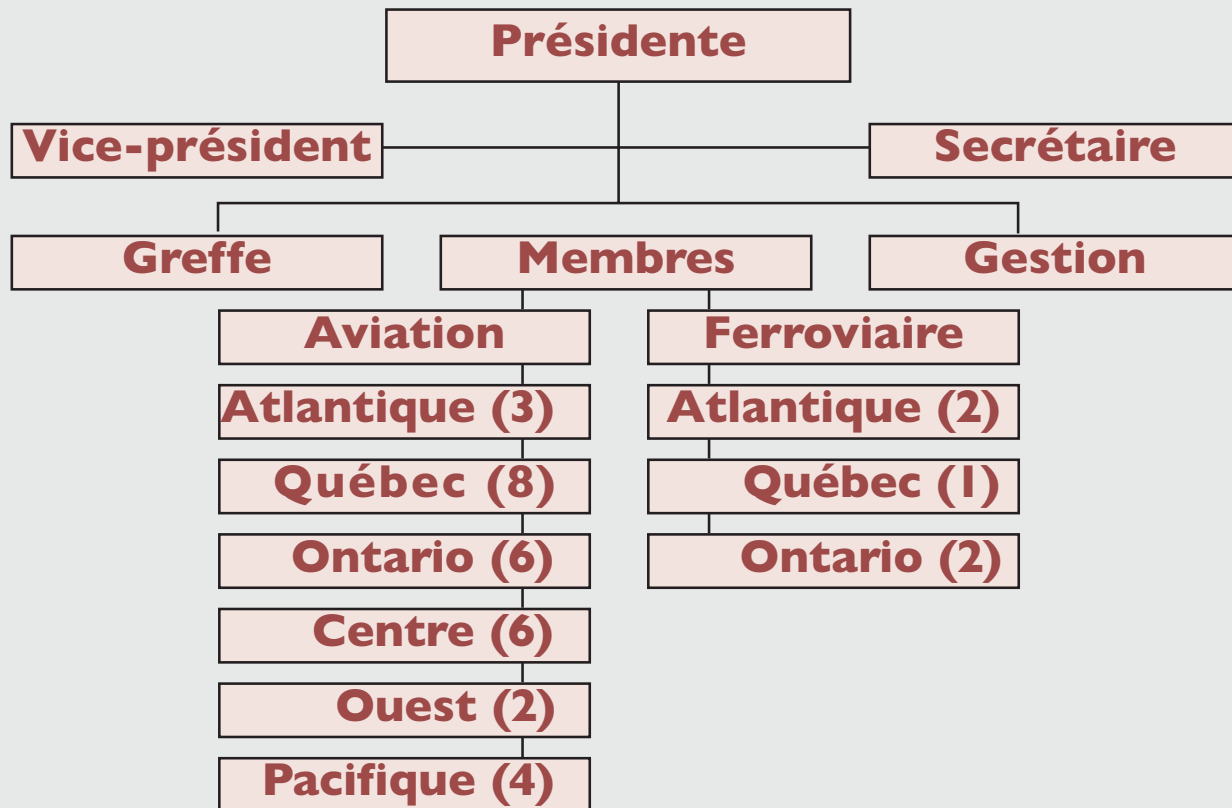
Les audiences tenues pour des raisons médicales ont lieu à un endroit proche de la résidence du titulaire d'un document. En outre, cet endroit doit normalement être accessible par mode de transport commercial.



Organigramme



Tableau 1 : Organigramme



- ◆ La partie inférieure de l'organigramme indique la répartition par région des membres à temps partiel et du secteur de leurs compétences. Tous les membres se réfèrent à la présidente.
- ◆ Neuf équivalents temps plein sont utilisés par les employés à temps plein continus, y compris la présidente et le vice-président. Les 34 membres à temps partiel utilisent cinq équivalents temps plein.



Membres du Tribunal à temps plein



M^e Faye Smith **Présidente**

Renommée présidente le 30 mai 2005 pour un mandat de deux ans à temps plein, M^e Faye Smith était à l'origine nommée présidente du Tribunal de l'aviation civile le 30 mai 1995. Elle occupait le poste de conseillère des services juridiques de Transports Canada. Diplômée en droit de l'Université d'Ottawa, M^e Smith a été inscrite au Barreau de l'Ontario et a pratiqué le droit avec une firme d'avocats à Ottawa.

Depuis 1982 elle possède des connaissances étendues en aviation. M^e Smith conseillait le groupe Aviation de Transports Canada sur la *Loi sur l'aéronautique* et les règlements. Elle était gestionnaire des appels au Tribunal de l'aviation civile et a détenu le poste de surintendante à la formation des inspecteurs et des ingénieurs au groupe Aviation. M^e Smith est auteure des Recueils de jurisprudence de l'aéronautique civile et de trois volumes de Jurisprudence de l'aéronautique civile.



M^e Allister W. Ogilvie **Vice-président**

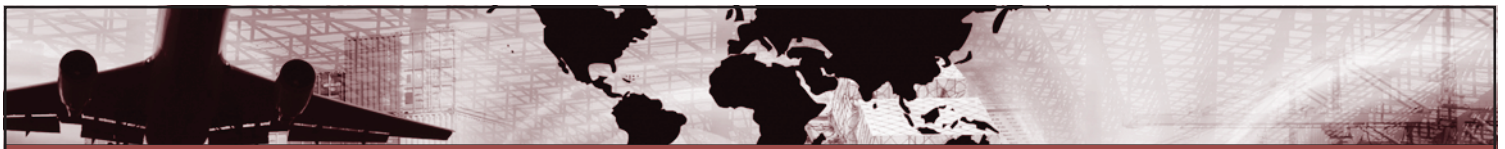
Renommé vice-président le 30 septembre 2001 pour un mandat de cinq ans à temps plein, M^e Ogilvie était à l'origine nommé vice-président du Tribunal de l'aviation civile le 30 septembre 1996. Il a obtenu sa licence en droit (LL.B.) de l'Université du Nouveau-Brunswick en 1985 et sa maîtrise en droit (LL.M.) de l'Institute of Air and Space Law de l'Université McGill en 1986 et il a été reçu au Barreau de l'Ontario en 1988 et à celui de la Colombie-Britannique en 1996.

Pilote licencié, M^e Ogilvie était directeur de la représentation pour l'Association canadienne des pilotes de ligne de 1990 à 1996. Il a entrepris sa carrière en aviation en 1970, comme pilote pour différents services aériens indépendants du nord-ouest de l'Ontario. Il a été pilote auprès de Canadian Pacific Airlines de 1974 à 1980 ainsi qu'auprès du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario de 1980 à 1982, puis a été inspecteur de l'aviation pour Transports Canada de 1988 à 1989.



Membres du Tribunal à temps partiel





Membres du Tribunal à temps partiel

D^r David Ahmed
Regina (Saskatchewan)

Le mandat du D^r Ahmed, en qualité de conseiller à temps partiel, a été renouvelé le 15 septembre 2003 pour une période de trois ans. Il pratique la chirurgie générale à Regina depuis 1970 et occupe le poste de professeur adjoint d'enseignement clinique de chirurgie à la University of Saskatchewan College of Medicine. Il a également été chef de section de chirurgie générale ainsi que chef du département de chirurgie à l'hôpital Pasqua à Regina. Depuis 2003, il est vice-président des services médicaux de Regina Qu'Appelle.

Né au Pakistan, le D^r Ahmed s'est installé en Angleterre en 1955 où il a étudié la médecine. Il a obtenu une licence de pilote privé en 1965, lorsqu'il était en Angleterre, et il détient maintenant une licence de pilote de ligne avec qualification d'instructeur de vol de classe 1. Le D^r Ahmed a été médecin-examineur de l'aviation civile pour Transports Canada de même que pour la Federal Aviation Administration des États-Unis.

Randy Allen
Nepean (Ontario)

M. Allen a été nommé conseiller à temps partiel pour un mandat de deux ans le 7 octobre 2003. Il est mécanicien de locomotive certifié et négociateur expérimenté. Il a été secrétaire-trésorier de la Fraternité des ingénieurs de locomotives. M. Allen est membre du comité consultatif de Serence Inc. et conseiller en chef chez Asatte Systems Inc. Il possède plus de 34 ans d'expérience comme instructeur à la sécurité et comme mécanicien et conducteur de locomotive au Canadien National et à Via Rail.

**M^e Pierre
Beauchamp**
Montréal (Québec)

Renommé conseiller à temps partiel pour un mandat de trois ans le 13 mai 2004, M^e Beauchamp est pilote à l'emploi d'Air Canada depuis 1972. Il est titulaire d'une licence de pilote de ligne avec annotations sur des avions terrestres et hydravions monomoteurs et certains multimoteurs. Il a piloté des aéronefs B727, B767, DC8, DC9, T33, VC8, EA32, EA33 et EA34. Il a obtenu un baccalauréat ès arts (économie) de l'Université de Montréal (Collège Ste-Marie) en 1966 et une licence en droit de l'Université McGill en 1969. M^e Beauchamp a été reçu au Barreau du Québec en 1972. Il pratique le droit et a été membre de diverses associations du domaine de l'aviation.

**D^r Samuel
Birenbaum**
Toronto (Ontario)

Renommé le 5 septembre 2003 pour un mandat à temps partiel d'une période de trois ans, le D^r Birenbaum a obtenu son doctorat en médecine de l'University of Toronto en 1956. Il est consultant en matière de médecine du travail depuis 1960, et a un cabinet privé en médecine aéronautique à l'aéroport de Buttonville depuis 1975. Il a une clinique de médecine familiale.

Le D^r Birenbaum a travaillé à l'hôpital Branson de 1957 à 1992, et est membre du personnel consultant honoraire de l'hôpital depuis 1993. Il a été chirurgien de l'air dans l'Aviation royale canadienne entre 1958 et 1963. Le D^r Birenbaum est médecin-examineur principal de l'aviation civile au Canada de même qu'aux





Membres du Tribunal à temps partiel

M^e Michel Boulianne
Québec (Québec)

États-Unis et examinateur spécial pour la Commission des accidents du travail de l'Ontario.

Renommé pour un mandat de trois ans à temps partiel le 16 novembre 2003, M^e Boulianne pratique le droit depuis 1968. Lieutenant-colonel dans les Forces armées canadiennes (Réserve), il a été officier-commandant du 55^e Bataillon des Services du Canada et a servi comme juge au Cabinet du Juge-avocat général. Il a aussi été président de l'Association logistique des Forces canadiennes en 1977 et vice-président (Québec) de la Conférence pour les Associations de la Défense de 1977 à 1981.

Il est membre de l'Association du Barreau canadien, du Barreau du Québec, de l'Association des conseillers en relations industrielles du Canada, et de l'Association des conseillers en relations industrielles du Québec, et ancien membre de l'Association des arbitres du Québec.

James C. Campbell
West St. Paul
(Manitoba)

Le mandat de M. Campbell a été renouvelé le 5 septembre 2003 pour une période de trois ans. Titulaire d'une licence de pilote professionnel comptant plus de 34 ans d'expérience, il a piloté des aéronefs commerciaux et privés partout en Amérique du Nord.

M. Campbell était directeur de l'exploitation à l'emploi de Sowind Air Ltd. Entre 1981 et 1997, il a été propriétaire et directeur de l'exploitation de la compagnie Campbell Air Limited. Il a aussi été associé fondateur, secrétaire général et directeur des opérations dans le Nord chez Perimeter Airlines (Inland) Ltd. Avant 1976, il a travaillé chez St. Andrews Airways et Silver Pine Air à titre de gestionnaire de base et pilote.

Evariste Cormier
Shediac
(Nouveau-Brunswick)

Nommé conseiller à temps partiel le 20 octobre 2005 pour un mandat de trois ans, M. Cormier possède un baccalauréat ès arts de l'Université de Moncton. Il a pris sa retraite en 1993, après 37 années de service au Canadien National, où il a été entre autres superviseur de l'atelier principal des wagons à Moncton pendant huit ans. M. Cormier a été commissaire d'école et président du comité des finances et des transports et du comité du personnel et des transports de l'arrondissement scolaire. Il a également été directeur du New Brunswick School Trustees Association, membre du personnel de direction du Carnaval d'hiver de Shediac et président du Boishebert Club à Shediac.

D^r Pierre Coutu
Montréal (Québec)

Nommé conseiller à temps partiel le 29 septembre 2005 pour un mandat de trois ans, le D^r Coutu possède un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal et un doctorat en éducation de la Nova Southeastern University (Miami). Il a également complété des études supérieures en transport aérien à la Northwestern University (Chicago). Au cours des 13 années où il a été





Membres du Tribunal à temps partiel

M^e Caroline Desbiens
Sainte-Foy (Québec)

au service de Transports Canada, il a été directeur des projets spéciaux au quartier général du Groupe Aéroports et membre du comité de travail sur la cession des aéroports, créé pour superviser la cession des aéroports de propriété fédérale aux secteurs public et privé. Il a quitté le gouvernement en 1987 pour prendre part à la création de l'Institut international de formation en gestion aéronautique civile, où il a occupé les postes de vice-président exécutif et chef de l'exploitation. Le D^r Coutu est le fondateur de la société Aviation Strategies International et enseigne au programme de MBA en aviation à l'École de commerce John Molson de l'Université Concordia.

Le mandat de M^e Desbiens, à titre de conseillère à temps partiel, a été renouvelé le 31 août 2003 pour une période de trois ans. Avocate depuis 1988, elle oeuvre principalement dans les domaines du droit aérien, maritime et commercial. Détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval depuis 1987 et d'un diplôme de droit international et de droit comparé de la University of San Diego depuis 1988, M^e Desbiens a obtenu une maîtrise en droit aérien et spatial de l'Université McGill en 1993.

Membre du Barreau du Québec, M^e Desbiens est également membre de l'Association du Barreau canadien, de l'Association québécoise des transporteurs aériens, de l'Institute of Air and Space Law Association, de l'Association canadienne de droit maritime et de la Chambre de commerce de Québec.

E. David Dover
Calgary (Alberta)

Renommé conseiller à temps partiel le 1^{er} février 2005 pour un mandat de trois ans, M. Dover est président et propriétaire de la compagnie Pioneer Developments Ltd. Au cours des 30 dernières années, il a été président et propriétaire de plusieurs compagnies en Alberta et en Colombie-Britannique.

Il est l'ancien président du Board of the Calgary Airport Authority, ayant agi à titre de président entre 1990 et 1998. M. Dover co-présidait l'équipe de négociation visant à établir une administration aéroportuaire locale à l'aéroport international de Calgary. M. Dover a été membre fondateur du Conseil des aéroports du Canada et a agi à titre de président de 1995 à 1996. Il participe à des courses d'aéronefs à titre de passe-temps. M. Dover compte plus de 3 000 heures à titre de commandant de bord et détient une qualification IFR. En 1998, il s'est vu conférer le prix de mérite de la Canadian Business Aircraft Association.

William H. Fellows
Belle River (Ontario)

Nommé conseiller à temps partiel le 15 septembre 2003 pour un mandat de trois ans, M. Fellows était un cadre supérieur chez Hiram Walker & Sons Ltd. avant sa retraite. Il est pilote privé breveté (1988) comptant environ 1 000 heures de vol. M. Fellows peut piloter des aéronefs à pistons, monomoteurs, multimoteurs, de nuit, sur flotteurs et sur skis.





Membres du Tribunal à temps partiel

M^e James Edward Foran
Winnipeg (Manitoba)

Nommé conseiller à temps partiel le 15 septembre 2005 pour un mandat de trois ans, M^e Foran est associé à un cabinet d'avocats de Winnipeg (Manitoba), où il pratique le droit administratif et plus spécialement le droit des transports. Il possède un baccalauréat en droit de l'Université du Manitoba et a été reçu au Barreau du Manitoba en 1962 et au Barreau de la Saskatchewan en 1981. En 1985, il est devenu conseiller de la reine. Tout au long de sa carrière, M^e Foran a fourni des conseils juridiques à divers clients des secteurs public et privé, que ce soit devant la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale, des cours provinciales, l'Office des transports du Canada et divers organismes provinciaux. Il a aussi participé à la rédaction de plusieurs lois importantes tant au niveau fédéral que provincial dans le domaine des transports.

M^e Jean-Marc Fortier
Ville Mont-Royal
(Québec)

Nommé conseiller à temps partiel le 22 novembre 2005 pour un mandat de trois ans, M^e Fortier détient un diplôme en droit de l'Université de Montréal et une maîtrise en droit aérospatial de l'Université McGill. Il a été reçu au Barreau du Québec en 1971. Il détient une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business Administration de l'University of Western Ontario de London (Ontario). M^e Fortier a agi comme conseiller juridique de plusieurs sociétés aériennes dont Québécair ainsi que de la Société québécoise des transports. Il a été vice-président de Télésystème Ltée (un investisseur privé en télécommunications), vice-président exécutif de BCE Media et membre au Tribunal de l'aviation civile du Canada. Il a également donné des cours en financement d'aéronefs à l'Institut de droit aérospatial de l'Université McGill. Il a été trésorier et président de l'Association de droit international, branche canadienne, de 1990 à 1998, et en est son président honoraire. Il est en ce moment associé principal d'un important cabinet d'avocats à Montréal et Québec.

Armand Goguen
Cocagne
(Nouveau-Brunswick)

M. Goguen a été nommé conseiller à temps partiel pour un mandat de trois ans le 2 décembre 2004. Il a travaillé 35 ans chez CN Rail, dans le domaine de la mise en marché, des ventes, du développement industriel et des affaires publiques. Au moment de quitter le CN Rail, il était attaché de relations publiques. M. Goguen a été vice-président du Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick et il a aussi été directeur du Nova Scotia Safety Council. Il a de plus été membre du Comité d'examen de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et du programme Opération Gareautrain, Atlantique Canada.

Keith Edward Green
Sidney
(Colombie-Britannique)

Renommé à titre de conseiller à temps partiel pour une période de trois ans à compter du 12 janvier 2005, M. Green est le président de QualaTech Aero Consulting Ltd., l'une des plus grandes firmes fournissant des services de consultants d'aviation dans l'ouest canadien. QualaTech se spécialise en formation de systèmes de gestion de la sécurité et des facteurs humains, la qualité, l'entretien, la construction, y compris les postes de gestion spécialisée.





Membres du Tribunal à temps partiel

M^e Hilery T. Hargrove
Bristol
(Nouveau-Brunswick)

Il est titulaire d'une licence de technicien d'entretien d'aéronefs avec plusieurs qualifications de type au Canada et aux États-Unis. Il a oeuvré au sein de plusieurs transporteurs aériens au Canada et à l'étranger, notamment Canada 3000, Air Transat, CP Air, Garuda International Airlines, Air Lingus et Saudia.

Nommé conseiller à temps partiel le 1^{er} février 2005 pour un mandat de trois ans, M^e Hargrove a pratiqué le droit à Bath-Bristol (Nouveau-Brunswick) pendant plus de 17 ans. Il a reçu son LL.B. de l'Université du Nouveau-Brunswick en 1986. De 1975 à 1983, M^e Hargrove a été membre de la Gendarmerie royale du Canada. De plus, M^e Hargrove s'intéresse depuis longtemps au domaine de l'aviation; il est titulaire d'une licence de pilote privé depuis 21 ans et il a accumulé environ 1 000 heures de temps de vol. Il possède une qualification de vol de nuit, une qualification de vol sur hydravion et une qualification sur monomoteur.

John D. Issenman
Ottawa (Ontario)

M. Issenman a été nommé conseiller à temps partiel pour un mandat de trois ans le 1^{er} février 2005. Il est président-fondateur de PROAV International Aviation Services Corporation. Il est un ancien directeur de l'Association du transport aérien du Canada et de l'Association des industries aérospatiales du Canada. Il a travaillé pour Transports Canada et pour l'ancien Bureau canadien de la sécurité aérienne en qualité d'enquêteur et analyste de la sécurité. Il est membre de la Canadian Society of Air Safety Investigators et de la International Society of Air Safety Investigators. M. Issenman est titulaire d'une licence de pilote professionnel depuis 1977.

Jean-Marc Lalonde
Rosemère (Québec)

M. Lalonde a été nommé conseiller à temps partiel pour un mandat de deux ans le 7 octobre 2003. Il a été président du comité de gestion de la sécurité et des opérations de l'Association des chemins de fer du Canada. Il est membre de l'American Association of Railway Superintendents et du National Rail Passenger Committee. Il a gravi les échelons pendant ses 35 années d'expérience pratique d'exploitation dans le secteur ferroviaire, en qualité de conducteur à chef du transport chez Via Rail.

D^r Michel Larose
Montréal (Québec)

Le D^r Larose, conseiller à temps partiel, dont le mandat a été renouvelé pour une période de trois ans le 22 novembre 2003, a obtenu son doctorat en médecine de l'Université de Montréal en 1965. Présentement médecin assesseur à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, le D^r Larose a occupé des postes importants dans plusieurs hôpitaux de Montréal en plus de sa pratique privée. Il a également été directeur médical de nombreuses organisations, dont Québecair, et a été médecin-examineur de l'aviation civile de Transports Canada.

Herbert Lee
Richmond
(Colombie-Britannique)

M. Lee a été nommé conseiller à temps partiel pour un mandat de deux ans le 15 septembre 2003. Il est directeur général de la LTA Holidays (Canada) Ltd., une agence de voyage de Vancouver. Titulaire d'une licence de pilote privé et diplômé en gestion des voyages, M. Lee est membre de la Richmond Chamber of



Membres du Tribunal à temps partiel

**M^e Sandra Kathleen
Lloyd**
Vancouver
(Colombie-Britannique)

Commerce. Il a étudié à la Simon Fraser University, à la Hong Kong Polytechnic University et à la Royal Navy School du Royaume-Uni.

M^e Lloyd, dont le mandat de conseillère à temps partiel a été renouvelé le 13 mai 2004 pour une période de trois ans, est pilote au service d'Air Canada. Elle a obtenu une licence de pilote en 1973 et a été pilote professionnel sur des avions à flotteurs et sur roues en Colombie-Britannique et au nord du Manitoba de 1975 à 1979. Elle a entrepris sa carrière de pilote de ligne au service de CP Air en 1979 et, depuis cette date, M^e Lloyd a été membre d'équipage à bord des aéronefs DC8, DC10, B737 et A320. Elle a obtenu un baccalauréat en administration des affaires du Simon Fraser University en 1985 et une licence en droit (LL.B.) de l'University of British Columbia en 1990.

M^e Lloyd a été reçue au Barreau de la Colombie-Britannique en 1991. Elle pratique le droit à Vancouver et a occupé divers postes à titre de bénévole dans le domaine de l'aviation y compris conseillère au sein de l'Association canadienne des pilotes de ligne.

**M^e James Edward
Lockyer**
Moncton
(Nouveau-Brunswick)

Nommé conseiller à temps partiel pour un mandat de deux ans le 15 septembre 2003, M^e Lockyer est professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Il possède une maîtrise en droit de la London School of Economics and Political Science et un diplôme d'études approfondies de l'Université de Paris. Il est aussi titulaire d'une licence de pilote privé et possède ses qualifications de vol aux instruments.

**M^e K. M. Tracy
Medve**
Calgary (Alberta)

M^e Medve a été nommée conseillère à temps partiel pour un mandat de trois ans le 1^{er} février 2005. Elle est co-fondatrice et directrice générale du C.T. AeroProjects Inc., une société d'experts-conseils en gestion de l'aviation, sise à Calgary. Elle possède 18 ans d'expérience dans l'industrie et son expertise en aviation couvre notamment la gestion des actifs aéronautiques, les affaires réglementaires, la planification et la mise en oeuvre stratégiques, le démarrage de compagnies aériennes et les relations de travail. Elle possède un diplôme en droit de la University of Saskatchewan.

Frank Morgan
Woodbridge (Ontario)

Nommé le 15 septembre 2003 pour un mandat de trois ans à temps partiel, M. Morgan, Bsc. P.Eng, est ingénieur-conseil professionnel et possède une vaste expérience des secteurs des transports et des industries extractives. Il a tenu des postes de haute direction dans les divisions de CN et de CP. Pendant sa carrière, il a été responsable de la conception des opérations de maintenance/sécurité à travers le Canada et a personnellement conçu des matériaux routier, ferroviaire et frigorifique spécialisés pour le compte de CN Rail et d'Air Canada. Il est membre de la S.A.E., du Chartered Institute of Transport (Londres, Angleterre) et de l'Institute of Industrial Engineers.





Membres du Tribunal à temps partiel

W. D. (Bill) Nicholson
Saskatoon
(Saskatchewan)

En plus de détenir un diplôme en sciences (génie mécanique), M. Morgan a terminé avec succès un programme d'entretien et de sécurité des transports pour cadres supérieurs à Penn State University. Il est aussi un pilote actif breveté.

M. Nicholson a été nommé conseiller à temps partiel pour un mandat de trois ans le 7 octobre 2003. Il est pilote en chef à la Potash Corporation of Saskatchewan. Il possède 34 ans d'expérience comme pilote professionnel et a effectué 18 700 heures de vol. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'aviation, notamment ceux de pilote de ligne, surveillant, gestionnaire et propriétaire-exploitant. M. Nicholson exerce un rôle de mentor auprès des étudiants inscrits au cours de pilote professionnel du Saskatchewan Institute of Applied Sciences and Technology. Il est aussi inscrit au Certified Aviation Manager Program de la National Business Aircraft Association.

David R. Owen
Riverview
(Nouveau-Brunswick)

M. Owen a été nommé conseiller à temps partiel pour un mandat de deux ans le 15 septembre 2003. Il a été directeur général du Moncton Flight College. Il a aussi été gestionnaire régional et responsable des enquêtes sur les accidents pour le compte du Bureau de la sécurité des transports du Canada. Pilote breveté, il a déjà été contrôleur aérien et est médiateur qualifié.

M^e Suzanne Racine
Kirkland (Québec)

Le mandat à temps partiel de M^e Racine a été renouvelé pour une période de cinq ans le 30 novembre 2004. Avocate depuis 1980, elle détient une licence en droit civil de l'Université d'Ottawa (1979), une formation de médiatrice (1992) et une maîtrise en droit aérien et spatial de l'Université McGill (1987).

Elle a été directrice aux Affaires réglementaires et gouvernementales d'Air Transat et a agi à titre de consultante dans des dossiers reliés au domaine du voyage et du transport aérien. M^e Racine est membre du Barreau du Québec et de l'Institute of Air and Space Law Association.

D^r Michael T. Richard
Ottawa (Ontario)

Nommé le 1^{er} février 2005 pour un mandat de trois ans à temps partiel, le D^r Richard pratique la neurochirurgie à Ottawa depuis 1967. Professeur agrégé de chirurgie, il était le chef de neurochirurgie à l'Hôpital général d'Ottawa et président de neurochirurgie à l'Université d'Ottawa. Il a rédigé ou participé à la rédaction de 75 articles et a fait partie de nombreux comités aux niveaux universitaire, provincial et national en tant que membre ou président. Le D^r Richard était officier commissionné du Corps des officiers de la marine canadienne et est également un ancien directeur du Ottawa Flying Club. Il maintient son permis de pilote privé qu'il possède depuis 1969.

Coleen Rogers
Winnipeg (Manitoba)

Nommée conseillère à temps partiel le 15 septembre 2003 pour un mandat de deux ans, M^{me} Rogers possède plus de 27 ans d'expérience dans l'industrie aéronautique. Elle a occupé le poste de vice-présidente administrative et chef de la direction des opérations à l'Administration aéroportuaire de Winnipeg Inc. En





Membres du Tribunal à temps partiel

Hebb C. Russell
L'Orignal (Ontario)

tant que directrice générale de l'aéroport international de Winnipeg, elle a orchestré la cession de l'aéroport afin de faire passer le contrôle des installations de Transports Canada à la nouvelle administration aéroportuaire locale.

Nommé conseiller à temps partiel le 15 septembre 2003 pour un mandat de trois ans, M. Russell est commandant de bord à la retraite d'Air Canada. Il a travaillé au département médical de l'Association canadienne des pilotes de ligne (ACPL) afin d'aider les pilotes de ligne à rétablir leurs licences. Comme pilote professionnel, il peut piloter plusieurs types d'aéronefs commerciaux multimoteurs. M. Russell pilote son aéronef Taylorcraft muni de roues et, à l'hiver, muni de skis.

D^r John Saba
Brossard (Québec)

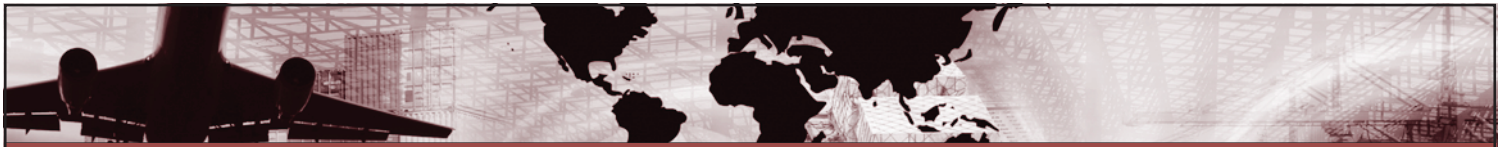
Nommé le 29 septembre 2005 pour un mandat à temps partiel de trois ans, le D^r John Saba détient une maîtrise en économie et en sciences politiques, un doctorat en droit civil et un diplôme en droit aérien et spatial de l'Université McGill. À McGill, il est chargé de cours en économie et professeur auxiliaire en droit à l'Institut de droit aérien et spatial, secrétaire général de l'Association des anciens de l'Institut de droit aérien et spatial et rédacteur en chef de son bulletin. Il est également professeur en économie et en sciences politiques au cégep Champlain Saint-Lambert, à Saint-Lambert (Québec), et directeur de son programme d'études internationales. Le D^r Saba a été représentant ou président à bon nombre de conférences et de séminaires aéronautiques et astronautiques pour l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'American Bar Association et l'Université McGill. Il a aussi été président de plusieurs compagnies.

T. Richard Turner
West Vancouver
(Colombie-Britannique)

Nommé le 15 septembre 2003 pour un mandat à temps partiel de trois ans, M. Turner détient un baccalauréat en commerce spécialisé en finance de la University of British Columbia et a reçu un diplôme de l'Institut canadien des valeurs mobilières. Il est président et chef de la direction à l'International Aviation Terminals Inc.

M. Turner est un gouverneur et a été président du Vancouver Board of Trade et du Conseil international des aéroports (ACI) – Associés de l'Amérique du Nord, ACI - Associés du Pacifique et du British Columbia Aviation Council. Il est présentement le président de la British Columbia Lottery Corporation et de la Insurance Corporation of BC. M. Turner est un membre du conseil du Comité d'organisation (Vancouver) des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2010 et il siège à de nombreux conseils d'administration.





Membres du Tribunal à temps partiel

M^e William T. Tweed
Winnipeg (Manitoba)

Renommé le 15 septembre 2003 pour un mandat de trois ans à temps partiel, M^e Tweed a obtenu son baccalauréat en droit de la University of Victoria en 1987 et il a été reçu au Barreau du Manitoba en 1988. Il pratique présentement le droit à Winnipeg. M^e Tweed a obtenu une licence de pilote professionnel en 1967 et compte environ 8 000 heures de vol en 20 ans de carrière diversifiée à titre de pilote.


Richard Willems
Alton (Ontario)

Nommé conseiller à temps partiel le 15 septembre 2003 pour un mandat de deux ans, M. Willems est le commandant principal pilotant un Challenger de Canadair pour le compte de Rogers Telecommunications à Toronto. Il a commencé sa carrière de vol dans le centre de la Saskatchewan en 1963 et l'a développée en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud ainsi qu'en Afrique, en Asie et en Europe. Depuis 1976, M. Willems est autorisé par Transports Canada à effectuer des vérifications en vol sur des aéronefs à piston, turbopropulseurs et aéronefs à réaction. Il est un membre actif de l'Association canadienne de vol à voile.



Personnel du Tribunal



| | |
|--|---|
| | |
| Greffe | <p>Mary Cannon Greffière – régions de l’Ontario, des Prairies, du Nord et du Pacifique</p> <p>Thérèse Martine Révisseuse intérimaire</p> <p>Monique Godmaire Greffière - siège principal et régions du Québec et de l’Atlantique</p> |
| Gestion | <p>Carl Poulin Chef des services à la haute direction</p> <p>Chantale Nezan Commis administratif</p> <p>Silvianne Spirito Adjointe intérimaire au chef des services à la haute direction</p> <p>Rebecca Schingh Étudiante</p> <p>Marie Desjardins Adjointe au chef des services à la haute direction</p> |
| Bureau du Tribunal | <p>Tribunal d’appel des transports du Canada 333, avenue Laurier Ouest Pièce 1201 Ottawa (Ontario) K1A 0N5</p> <p>Téléphone : (613) 990-6906 Télécopieur : (613) 990-9153 Courrier électronique : info@tatc.gc.ca Site Web sur Internet : http://www.tatc.gc.ca</p> |
| | |
|  | |

Règles du Tribunal



Titre abrégé

1. *Règles du Tribunal d'appel des transports du Canada.*

Définitions

2. Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes règles.
«greffe» Le siège du Tribunal situé dans la région de la Capitale nationale, ou tout autre bureau établi par le Tribunal.
«greffier» Le greffier du Tribunal, y compris un greffier adjoint.
«instance» Révision prévue aux articles 6.71, 6.9, 7, 7.1 ou 7.7 ou appel prévu aux articles 7.2 ou 8.1 de la *Loi sur l'aéronautique*; révision prévue aux articles 27.1, 31 ou 32 ou appel prévu aux articles 27.5, 31.2 ou 32.2 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*.
«Loi» La *Loi sur l'aéronautique* ou la *Loi sur la sécurité ferroviaire* [art. 2 de la *Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada*].
«partie» Toute partie à une instance.

Application

3. Les présentes règles s'appliquent à toute instance.

Dispositions générales

4. Le Tribunal peut prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour trancher efficacement, complètement et équitablement, au cours d'une instance, toute question de procédure non prévue par la Loi ou les présentes règles.

Signification

5. La signification d'un document, autre que la citation visée à l'article 14, se fait à personne ou par courrier recommandé.

6. Lorsque la signification d'un document est faite par courrier recommandé, la date de la signification est celle de la réception du document.

Dépôt de documents

7. La partie autorisée à déposer un document auprès du Tribunal ou tenue de le faire peut, à cette fin, déposer personnellement le document au greffe, le faire parvenir au greffe par la poste ou par messenger ou le transmettre au greffe par télex, fac-similé ou par tout autre moyen de communication électronique, si le greffe dispose des installations nécessaires pour recevoir de telles transmissions.

8. La date de dépôt d'un document auprès du Tribunal est la date de sa réception au greffe, attestée par le timbre officiel du Tribunal apposé sur le document.

Jours fériés

9. Tout délai prévu par la Loi ou les présentes règles qui expire un samedi, un dimanche ou un jour férié est prorogé au premier jour ouvrable suivant.





Règles du Tribunal

Demandes

10. (1) Toute demande visant l'obtention d'un redressement ou d'une ordonnance, autre qu'une requête en révision visée aux articles 6.71, 6.9, 7, 7.1 ou 7.7 ou une requête en appel prévue aux articles 7.2 ou 8.1 de la *Loi sur l'aéronautique*; une requête en révision prévue aux articles 27.1, 31 ou 32 ou une requête en appel prévue aux articles 27.5, 31.2 ou 32.2 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, est faite par écrit et déposée auprès du Tribunal à moins que, de l'avis de celui-ci, les circonstances ne justifient que la demande soit présentée autrement.

(2) La demande énonce en détail les motifs sur lesquels elle repose et précise la nature de l'ordonnance ou du redressement demandé.

(3) Sous réserve du paragraphe (4), lorsqu'une partie fait une demande au Tribunal, celui-ci signifie un avis de la demande aux autres parties et leur donne la possibilité de présenter des observations.

(4) Le Tribunal peut statuer sur une demande sur la foi des renseignements produits par toutes les parties ou, s'il est d'avis qu'une situation d'urgence l'exige, sur la foi des renseignements produits par le demandeur seulement.

(5) Après avoir examiné les renseignements produits, le Tribunal rend par écrit sa décision sur la demande et en signifie aussitôt une copie à chaque partie.

Délais

11. Le Tribunal peut, aux conditions qu'il estime justes, proroger ou abréger tout délai prévu par les présentes règles.

Procédure préalable

12. Le Tribunal peut, verbalement ou par écrit, ordonner aux parties de comparaître devant un conseiller aux heure, date et lieu indiqués, pour participer à une conférence, ou de se consulter et de soumettre par écrit au Tribunal des suggestions en vue de l'aider à statuer sur :

- a) l'admission de certains faits ou la preuve de ceux-ci;
- b) des questions de procédure;
- c) l'échange, entre les parties, de documents et de pièces devant être produits au cours de l'instance;
- d) la nécessité d'appeler certains témoins à comparaître;
- e) toute autre question susceptible de simplifier la preuve et la prise d'une décision.

Ajournements

13. Le Tribunal peut, à la demande d'une partie ou de son propre chef, ajourner en tout temps une instance aux conditions qu'il estime justes.





Règles du Tribunal

Témoins

14. (1) À la demande d'une partie, le greffier délivre une citation en blanc qui peut être remplie par la partie qui l'a demandée et qui enjoint à la personne désignée de comparaître à titre de témoin devant le Tribunal.

(2) La citation est signifiée à personne au moins 48 heures avant l'heure fixée pour la comparution du témoin devant le Tribunal.

(3) La partie qui cite un témoin lui verse l'indemnité prévue à la Règle 42 des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, au moment de la signification de la citation.

15. (1) Lorsqu'une personne citée à comparaître à titre de témoin devant le Tribunal ne comparaît pas, la partie qui l'a citée peut demander au Tribunal de délivrer un mandat ordonnant à tout agent de la paix d'arrêter cette personne où qu'elle se trouve au Canada et :

- a) soit de la détenir sous garde et de l'amener immédiatement devant le Tribunal jusqu'à ce que sa présence en qualité de témoin ne soit plus requise;
- b) soit de la relâcher à la condition qu'elle s'engage, avec ou sans caution, à comparaître aux heures, date et lieu précisés dans l'engagement, afin de témoigner à l'instance.

(2) La demande visée au paragraphe (1) doit contenir des renseignements qui indiquent :

- a) d'une part :
 - (i) qu'une citation a été signifiée conformément au paragraphe 14(2) à la personne qui y est désignée,
 - (ii) que l'indemnité mentionnée au paragraphe 14(3) lui a été versée ou offerte,
 - (iii) que la personne a fait défaut de comparaître devant le Tribunal ou de demeurer présente à l'instance, comme l'exige la citation;
- b) d'autre part, que la présence de la personne désignée dans la citation est importante pour l'issue de l'instance.

Instance

16. (1) Au cours d'une instance, les témoins sont soumis oralement à l'interrogatoire et au contre-interrogatoire, après avoir prêté serment ou fait une affirmation solennelle.

(2) Au cours de l'instance, le Tribunal peut ordonner qu'un témoin soit exclu de l'audience jusqu'à ce qu'il soit appelé à déposer.





Règles du Tribunal

Arguments

(3) Le Tribunal peut, si toutes les parties y consentent, ordonner qu'un fait soit prouvé par affidavit.

(4) Le Tribunal peut examiner tout bien ou toute chose aux fins de l'appréciation de la preuve.

17. Le Tribunal peut demander qu'une partie soumette des arguments écrits en plus de ceux présentés oralement.

Appels

18. (1) L'appel prévu aux articles 7.2 et 8.1 de la *Loi sur l'aéronautique*, et aux articles 27.5, 31.2 et 32.2 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* est interjeté par le dépôt auprès du Tribunal d'une demande écrite à cet effet.

(2) La demande d'appel contient un bref exposé des motifs d'appel.

(3) Le Tribunal signifie une copie de la demande d'appel à toutes les autres parties, dans les 10 jours du dépôt de la demande.

19. Lorsqu'une demande d'appel a été déposée auprès du Tribunal, le Tribunal signifie aux parties à l'appel :

a) un avis des date, heure et lieu de l'audition de l'appel;

b) une copie du dossier, visé à l'article 20 de la *Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada*, concernant les affaires auxquelles l'appel se rapporte.

Décision

20. (1) Le Tribunal rend sa décision par écrit à la fin de l'instance ou le plus tôt possible après celle-ci.

(2) Aux fins du calcul du délai d'appel, la date de la décision du Tribunal est réputée être celle de sa signification aux parties.

(3) Le Tribunal signifie à chaque partie une copie de sa décision, dès qu'il l'a rendue.

Note

Ces règles comportent les modifications connexes dans la Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada et ont été insérées pour faciliter le renvoi. Pour fins d'interprétation de la Loi, le texte original des règles devrait être consulté.



2005-2006 en revue



Activités

Le présent rapport annuel porte sur les douze mois entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006. Durant l'exercice de 12 mois, le Tribunal a enregistré **128** nouvelles requêtes en révision et **16** requêtes en appel du milieu des transports. Cela représente une diminution de **24** nouveaux dossiers enregistrés par rapport à l'exercice 2004-2005.

Les modifications de la *Loi sur l'aéronautique*, entrées en vigueur le 30 juin 2003, ont eu pour effet de changer la procédure relative au *Règlement sur les textes désignés* de sorte que le ministre n'est plus le requérant. C'est plutôt la personne qui reçoit l'Avis d'amende pour contravention qui a le choix entre s'acquitter de l'amende indiquée ou de déposer une requête en révision au Tribunal. Le nombre de dossiers enregistrés par le greffe et ainsi retirés en peu de temps à cause d'un déclenchement automatique de procédures d'une révision au Tribunal suite au non-paiement d'une amende, a ainsi diminué. Par conséquent, en ce moment, le nombre de certificats de non-paiement a augmenté, ce qui contrebalance ainsi le nombre de causes en diminution. C'est-à-dire pour l'exercice 2004-2005, il y avait **151** nouvelles causes et **46** demandes de certificats tandis que pour l'exercice 2005-2006, il y avait **128** nouvelles causes et **42** demandes de certificats.

Aux nouvelles causes enregistrées au cours de cet exercice s'ajoutent **128** causes reportées de l'exercice précédent, pour un total de **272** causes portées devant le Tribunal, soit **3** dossiers de plus qu'en 2004-2005.

Le Tribunal a entendu **49** révisions de premier niveau et **14** appels de second niveau pour un total de **78** jours d'audiences. Cela représente une hausse de **16** audiences par rapport à l'exercice précédent. Parmi les **63** causes qui ont procédé à une audience, plusieurs d'entre elles avaient été ajournées et reportées à une date ultérieure. À la fin de l'exercice 2005-2006, **82** causes étaient en suspens, **16** étaient en attente d'une décision et **10** étaient fixées pour l'exercice 2006-2007.

Au cours de l'exercice 2005-2006, **113** causes ont été réglées sans audience. Il faut noter que de ces **113** causes plusieurs avaient été enregistrées auprès du Tribunal mais elles ont été réglées peu avant la tenue de l'audience, c'est-à-dire que le greffe avait complété les préparatifs de l'audience. Le greffe a pris des dispositions pour tenir **96** audiences. Dans plusieurs cas, les parties sont arrivées à une entente. Dans d'autres cas, Transports Canada ou le titulaire d'un document ont retiré leur requête.



Efficacité

Les **113** causes ont été réglées sans audience pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- ◆ le titulaire d'un document a payé l'amende avant l'audience;
- ◆ rétablissement de la licence du titulaire d'un document avant l'audience;
- ◆ retrait de la requête d'audience par le titulaire d'un document;
- ◆ retrait de l'avis par le ministre;
- ◆ entente intervenue entre les parties.

L'efficacité du programme peut se mesurer par sa capacité de permettre aux intéressés du milieu des transports d'obtenir la révision des décisions ministérielles de façon juste, équitable et dans un laps de temps raisonnable.

Le nombre de jours écoulés avant qu'une décision ne soit rendue après la fin d'une audience se chiffre en moyenne à **77** pour une révision et **92** pour un appel. Cela permet une conclusion du processus de révision en temps opportun pour les deux parties comparissant devant le Tribunal.

Le Tribunal encourage la tenue de conférences préparatoires à l'audience pour venir en aide aux parties comparissant devant lui, pour identifier les questions sur lesquelles le Tribunal devra statuer et pour permettre la divulgation de documents et l'échange de ceux-ci. Cela permet de réduire la durée des audiences et d'éviter les ajournements à la dernière minute rendus nécessaires à la suite de divulgations tardives.

Ces conférences ont permis au Tribunal de régler de façon particulièrement efficace les suspensions et les annulations de licences imposées pour des raisons médicales sans que la tenue d'une audience ait été nécessaire. Les greffières du Tribunal consultent les parties pour fixer des dates d'audiences mutuellement convenues, permettant ainsi d'éviter d'ajourner les audiences inutilement.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Tribunal a renvoyé trois dossiers au ministre des Transports pour réexamen conformément à l'article 7.1 de la *Loi sur l'aéronautique*, le Tribunal n'ayant pas la compétence de substituer sa propre décision à celle du ministre dans ces causes. Le ministre a confirmé ses décisions originales dans les trois cas.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Tribunal a renvoyé quatre dossiers au ministre. Le ministre a confirmé sa décision initiale dans une cause et nous attendons encore le résultat des trois décisions qui restent.

2005-2006 en revue

Formation et perfectionnement

Une session de formation de deux jours a été tenue à Ottawa les 23 et 24 mars 2006. Cinq nouveaux conseillers y ont assisté, représentant ainsi les secteurs aérien et ferroviaire.



Le succès du Tribunal au cours des 19 dernières années repose sur l'importance accordée à la formation et au développement de ses conseillers à temps partiel et de son personnel. La qualité des audiences tenues partout au pays et des décisions rendues par les conseillers du Tribunal illustrent bien le soin apporté à la conception des programmes de formation et des colloques.

Un étudiant de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa a préparé un rapport de recherche sous la supervision du vice-président sur le concept de condamnations multiples, tel qu'il s'applique dans une situation de droit administratif. Depuis 10 ans, le Tribunal collabore avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour donner les cours de droit intitulé *Federal Tribunals Practice Seminar*.

Colloque annuel

Le Tribunal d'appel des transports du Canada a tenu son deuxième colloque annuel à l'Hôtel Château Laurier à Ottawa (Ontario) les 19 et 20 mai 2005. Les conseillers se sont alors rencontrés pour discuter et partager leurs idées et expériences relatives aux affaires du Tribunal.

La présidente du Tribunal, M^e Faye Smith, a présenté une mise à jour sur le droit administratif et les pratiques du Tribunal. Elle a mené une discussion en ce qui a trait aux condamnations multiples, soulignant deux causes qui, après avoir passé par toutes les étapes, se sont rendu au niveau du contrôle judiciaire à la Cour d'appel fédérale.

Plusieurs conseillers ont fait des présentations à leur collègues. M. Jean-Marc Lalonde a présenté un aperçu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*. M^e Suzanne Racine et M. Bill Fellows ont assisté au septième Forum des membres





2005-2006 en revue

des tribunaux administratifs et ils ont présenté un compte-rendu de leurs expériences aux conseillers.

Les conseillers du Tribunal ont participé à des discussions actives à propos des sujets présentés en plus d'autres questions de procédure et d'ordre juridique survenus lors du colloque. Avec le temps, l'expertise et l'expérience qu'auront acquises les conseillers au sein du Tribunal et partagées entre eux serviront à rehausser leur compétence ainsi qu'augmenter le professionnalisme et la crédibilité du Tribunal.

Le Tribunal a eu le plaisir d'accueillir un conférencier invité au nom de M. Brian Whitehead qui a présenté l'initiative de Transports Canada, les Systèmes de gestion de la sécurité.

Le Tribunal a de plus invité des représentants des parties qui présentent les causes devant le Tribunal à assister et à passer en revue le processus d'audience du point de vue d'un présentateur. M^e Beverlie Caminsky, M. Umberto Tamborriello et M^e Larry Lipiec agissaient à titre de représentants de Transports Canada. M^e Robert Fenn a présenté le point de vue des titulaires de document.

Des représentants de plusieurs associations du milieu de l'aviation et des fonctionnaires se sont joints aux conseillers pour le dîner et ils ont eu l'occasion de participer aux discussions portant sur les enjeux qui affectent leurs milieux de transports. Des représentants de l'Association du transport aérien du Canada, de la Canadian Owners and Pilots Association, de l'Association québécoise des transporteurs aériens, de la Canadian Business Aircraft Association et de l'Airline Pilots Association y ont assisté.

Plans futurs

Il est prévu que les règlements en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* concernant les sanctions administratives pécuniaires seront mis en application d'ici l'an prochain. Cependant, il est probable que le Tribunal entende des causes en matière de suspension de documents maritimes canadiens pour des raisons médicales avant la fin de l'exercice financier courant, c'est-à-dire, au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*. De plus, il est prévu que la *Loi sur la sécurité ferroviaire* s'étendra aux sanctions administratives pécuniaires dans le secteur ferroviaire lors de la prochaine année financière. La compétence du Tribunal conférée par la *Loi sur les aéroports du Canada* proposée sera également accrue d'ici les deux prochaines années. Nous surveillons de près cet accroissement de la compétence du Tribunal, qui, selon les estimations, affectera de façon importante la charge de travail du Tribunal.



2005-2006 en revue

Ressources

Tableau 2 :
Ressources
financières

Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)

| | Budget des dépenses 2005-2006 | Prévu 2005-2006 | Budget des dépenses 2004-2005 |
|--|---|---------------------------|---|
|--|---|---------------------------|---|

Personnel

| | | | |
|---|-------|-------|-------|
| Traitements et salaires | 649,0 | 609,4 | 654,0 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 130,0 | 116,3 | 108,5 |

| | | | |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Total du personnel | 779,0 | 725,7 | 762,5 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|

Biens et services

| | | | |
|--|-------|-------|-------|
| Transports et communications | 160,0 | 155,5 | 160,2 |
| Information | 0,0 | 0,0 | 6,5 |
| Services professionnels et spéciaux | 340,0 | 324,5 | 341,0 |
| Location | 18,0 | 17,5 | 25,4 |
| Achat de services de réparation et d'entretien | 3,2 | 3,2 | 15,2 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 40,0 | 38,1 | 33,8 |
| Informatiques | 26,0 | 20,2 | 0,0 |

| | | | |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Total des biens et services | 587,2 | 559,0 | 582,1 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|

| | | | |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Total des dépenses | 1 366,2 | 1 284,7 | 1 344,6 |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|

Tableau 3 :
Distribution des
équivalents temps
plein

| | ÉTP* |
|--|-------------|
| Gouverneur en Conseil (GIC) | 2 |
| Administration et services extérieurs (AS) | 5 |
| Administratif (CR) | 2 |
| Total | 9 |

* ÉTP (équivalents temps plein désigne la mesure de l'utilisation des ressources humaines)

Données statistiques



Les tableaux contiennent des données réparties selon divers intérêts.

Dans les tableaux, les données se répartissent en diverses catégories et régions.

Les pages 28 à 34 renferment des tableaux de données se fondant sur les nouvelles requêtes reçues par le Tribunal au cours de l'exercice 2005-2006 et sur les dossiers reportés de l'exercice 2004-2005.

- ◆ Comparaison des dossiers traités au cours des cinq derniers exercices
- ◆ Résultats des audiences par région et par traitement

- ◆ Suspensions
- ◆ Annulations
- ◆ Amendes
- ◆ Refus de délivrer ou de modifier
- ◆ Cas médicaux
- ◆ Ordres ferroviaires

SUSPENSIONS

- certificat d'exploitation
- contrôle de la compétence du pilote
- exploitant (sûreté)
- OMA**
- personnel (sûreté)
- pilote (application de la loi)
- pilote (compétence)
- pilote (qualification de vol-instruments)
- PVTA****
- TEA***

ANNULATIONS

- certificat de navigabilité
- exploitant
- personnel (sûreté)
- pilote
- TEA

REFUS DE DÉLIVRER

- TEA
- certificat médical
- pilote et autres

AMENDES

- CCA*
- exploitant (sûreté)
- pilote
- propriétaire d'aéronef
- TEA
- utilisateur

CAS MÉDICAUX

- CCA
- pilote

* CCA (contrôleur de la circulation aérienne)

** OMA (organisme de maintenance agréé)

*** TEA (technicien d'entretien d'aéronefs)

**** PVTA (pilote vérificateur de transporteurs aériens)





Données statistiques

Exercice 2005-2006

Tableau 4 : Total des dossiers par catégorie

| Catégorie | Pacifique | Ouest | Centre | Ontario | Québec | Atlantique | Siège | Total | % |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|----------|------------|-----|
| Cas médicaux | 14 | 3 | 3 | 14 | 6 | 3 | 0 | 43 | 16 |
| Suspensions | 12 | 6 | 5 | 18 | 7 | 4 | 3 | 55 | 20 |
| Amendes | 20 | 22 | 18 | 45 | 27 | 4 | 2* | 138 | 51 |
| Annulations | 3 | 2 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 10 | 4 |
| Refus de délivrer | 5 | 3 | 1 | 12 | 2 | 0 | 0 | 23 | 8 |
| Ferroviaires | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 |
| Total | 57 | 36 | 28 | 92 | 43 | 11 | 5 | 272 | 100 |
| % | 21 | 13 | 10 | 34 | 16 | 4 | 2 | 100 | |

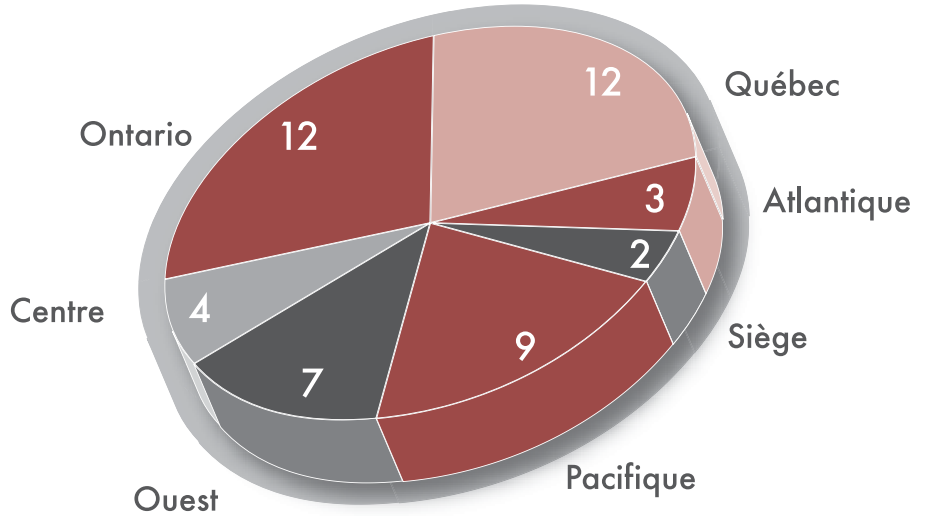
*Comprend une cause reçue de l'Office des transports du Canada.



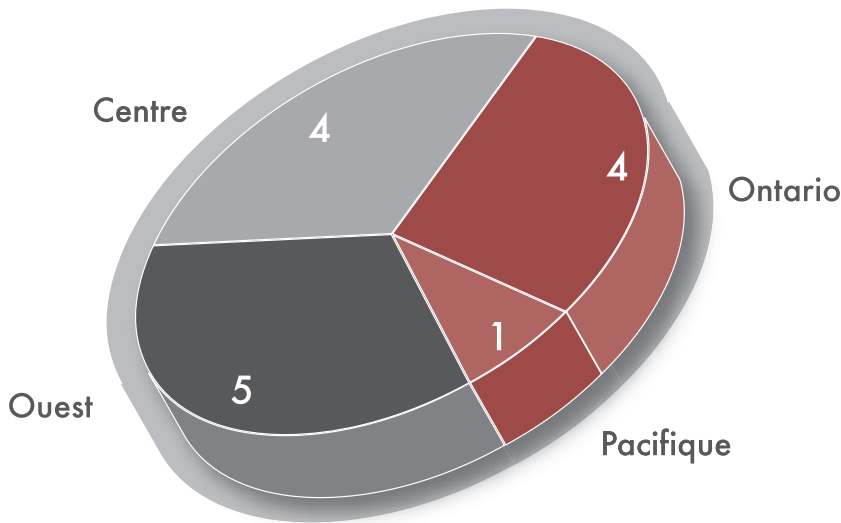
Données statistiques

Tableau 5 : Révisions et appels réglés à la suite d'une audience

Révisions



Appels

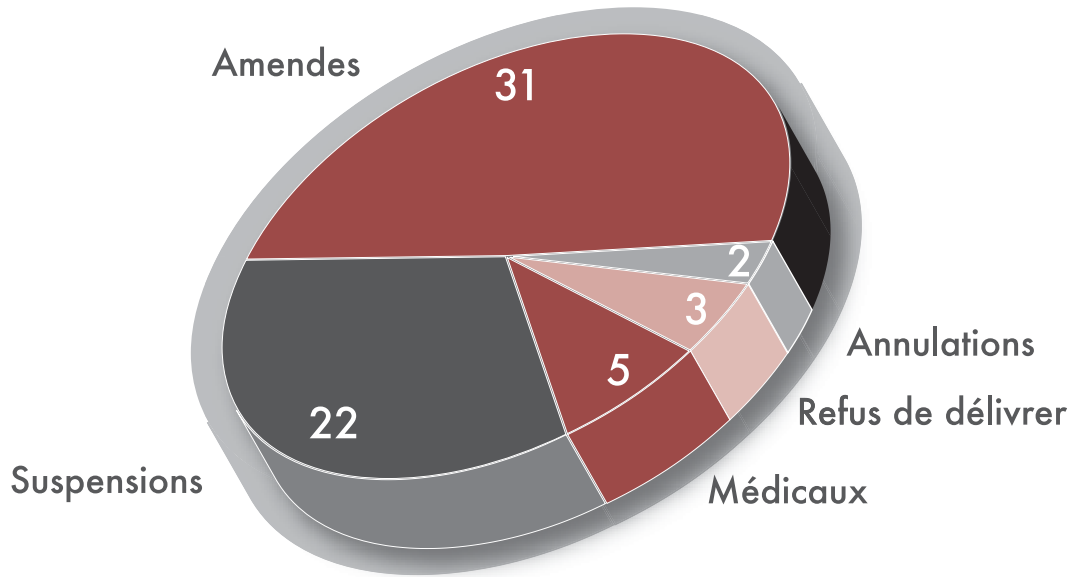


| Niveau des audiences | Pacifique | Ouest | Centre | Ontario | Québec | Atlantique | Siège | Total | % |
|----------------------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|------------|
| Révisions | 9 | 7 | 4 | 12 | 12 | 3 | 2 | 49 | 78 |
| Appels | 1 | 5 | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 14 | 22 |
| Total | 10 | 12 | 8 | 16 | 12 | 3 | 2 | 63 | 100 |



Données statistiques

Tableau 6 : Audiences par catégorie



| Categorie | Pacifique | Ouest | Centre | Ontario | Québec | Atlantique | Siège | Total |
|-------------------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|
| Cas médicaux | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 5 |
| Suspensions | 6 | 1 | 1 | 7 | 4 | 2 | 1 | 22 |
| Amendes | 3 | 10 | 5 | 4 | 7 | 1 | 1 | 31 |
| Annulations | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Refus de délivrer | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Total | 10 | 12 | 8 | 16 | 12 | 3 | 2 | 63 |



Données statistiques

Tableau 7 : Résultats des audiences par traitement

Suspensions

| Résultat | Pacifique | Ouest | Centre | Ontario | Québec | Atlantique | Siège | Total |
|-------------------------------------|-----------|----------|----------|----------|----------|------------|----------|-----------|
| Renvoyé au ministre | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Allégation du ministre maintenue | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Allégation du ministre rejetée | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Allégation du ministre confirmée | 1 | 1 | 0 | 2 | 1 | 2 | 0 | 7 |
| Appel accueilli; sanction augmentée | .5* | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | .5 |
| Appel rejeté | .5* | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | .5 |
| En attente de décisions | 2 | 0 | 0 | 4 | 3 | 0 | 1 | 10 |
| Total | 6 | 1 | 1 | 7 | 4 | 2 | 1 | 22 |

* 3 allégations du ministre: 2 maintenues; 1 rejetée



Données statistiques

Tableau 7: (suite)

Amendes

| Résultat | Pacifique | Ouest | Centre | Ontario | Québec | Atlantique | Siège | Total |
|------------------------------------|-----------|-----------|----------|----------|----------|------------|----------|-----------|
| Allégation du ministre maintenue | .5* | 4 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 7.5 |
| Allégation du ministre rejetée | 1.5* | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 3.5 |
| Appel rejeté | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| Appel accueilli; sanction annulée | 0 | 0 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| Appel accueilli; sanction rétablie | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| En attente de décisions | 1 | 1 | 0 | 1 | 5 | 0 | 1 | 9 |
| Total | 3 | 10 | 5 | 4 | 7 | 1 | 1 | 31 |

*2 allégations: maintenues

* 1 allégation : rejetée

Cas médicaux

| Résultat | Pacifique | Ouest | Centre | Ontario | Québec | Atlantique | Siège | Total |
|--------------------------------|-----------|----------|----------|----------|----------|------------|----------|----------|
| Décision du ministre confirmée | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| En attente d'une décision | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Total | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 5 |

Refus de délivrer

| Résultat | Pacifique | Ouest | Centre | Ontario | Québec | Atlantique | Siège | Total |
|------------------------------|-----------|----------|----------|----------|----------|------------|----------|----------|
| Renvoyé au ministre | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Renvoyé au ministre en appel | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Total | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 |



Données historiques



Tableau 8 : Comparaison des dossiers traités au cours des cinq derniers exercices

| Régions | 2005-2006 | 2004-2005 | 2003-2004 | 2002-2003 | 2001-2002 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Pacifique | 57 | 35 | 37 | 101 | 43 |
| Ouest | 36 | 44 | 46 | 50 | 28 |
| Centre | 28 | 25 | 49 | 64 | 32 |
| Ontario | 92 | 106 | 122 | 105 | 87 |
| Québec | 43 | 43 | 54 | 80 | 93 |
| Atlantique | 11 | 11 | 20 | 24 | 33 |
| Siège | 5 | 5 | 4 | 23 | 14 |
| Total | 272 | 269 | 332 | 447 | 330 |

Depuis sa création en 1986, le Tribunal a enregistré 5 610 dossiers.

Tableau 9 : Total des dossiers depuis 1986

| Sommaire | Pacifique | Ouest | Centre | Ontario | Québec | Atlantique | Siège | Total |
|--------------------|-----------|-------|--------|---------|--------|------------|-------|-------|
| Total des dossiers | 634 | 744 | 967 | 1 490 | 1 233 | 432 | 110 | 5 610 |
| % | 11 | 13 | 17 | 27 | 22 | 8 | 2 | 100 |

Tableau 10 : Causes réglées à la suite d'une audience par région depuis 1986

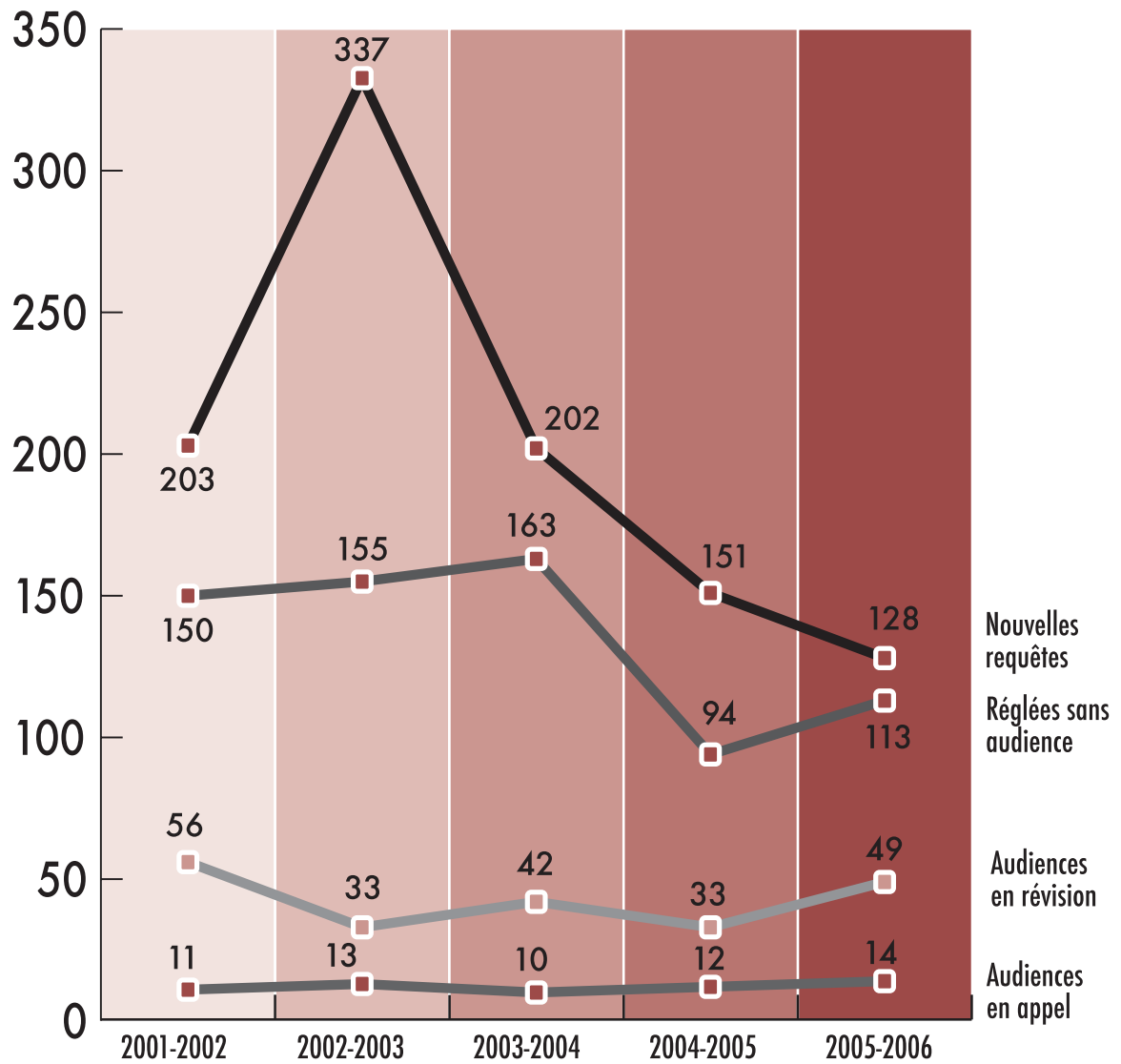
| Sommaire | Pacifique | Ouest | Centre | Ontario | Québec | Atlantique | Siège | Total |
|---------------------|-----------|-------|--------|---------|--------|------------|-------|-------|
| Total des audiences | 158 | 187 | 402 | 319 | 343 | 130 | 17 | 1 556 |
| % | 10 | 12 | 26 | 21 | 22 | 8 | 1 | 100 |

Parmi les 1 556 causes réglées à la suite d'une audience, 1 252 étaient des révisions, soit 80%, et 304 étaient des appels, soit 20%.



Données historiques

Tableau 11: Charge de travail depuis cinq ans



Index



| | |
|---|----|
| 2005-2006 en revue | 22 |
| Activités | 22 |
| Aperçu du programme | 3 |
| Audiences par catégorie | 30 |
| Causes réglées à la suite d'une audience par région depuis 1986 | 33 |
| Charge de travail depuis cinq ans | 34 |
| Colloque annuel | 24 |
| Comparaison des dossiers traités au cours des cinq derniers exercices | 33 |
| Distribution des équivalents temps plein | 26 |
| Données historiques | 33 |
| Données statistiques | 27 |
| Efficacité | 23 |
| Formation et perfectionnement | 24 |
| Introduction | 3 |
| La présidente | 6 |
| Le vice-président | 6 |
| Mandat | 3 |
| Membres du Tribunal – à temps partiel | 7 |
| Message de la présidente | 2 |
| Objectif et description du programme | 3 |
| Organigramme | 5 |
| Personnel du Tribunal | 17 |
| Plans futurs | 25 |
| Principes de base | 4 |
| Règles du Tribunal | 18 |
| Ressources | 26 |
| Ressources financières | 26 |
| Résultats des audiences par traitement | 31 |
| Révisions et appels réglés à la suite d'une audience | 29 |
| Structure administrative | 4 |
| Total des dossiers depuis 1986 | 33 |
| Total des dossiers par catégorie | 28 |

